

## ARRETE n° 2026-92

**Objet : désignation des membres du jury du concours externe, du premier concours interne et du deuxième concours interne d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale, session 2026.**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié, relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 25 octobre 1994 modifié fixant le programme des matières des épreuves du concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n°71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-130 du 14 août 2025 portant ouverture d'un concours externe, d'un premier concours interne et d'un deuxième concours interne d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale (session 2026),

Vu le procès-verbal du tirage au sort du 13 novembre 2025 du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie « C »,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres du jury du concours externe, du premier concours interne et du deuxième concours interne d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale (session 2026),

## ARRETE

### Article 1 :

Le jury de la session 2026 du concours externe, du premier concours interne et du deuxième concours interne d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale se compose de **24 membres**, conformément à la liste ci-après :

#### Collège des élus locaux

- Madame Dominique CHAPUIS, Adjointe au Maire, commune de Courchevel (73),
- Madame Nathalie CHARLES, Adjointe au Maire, commune des Belleville (73),
- Madame Joséphine KUDIN, Adjointe au Maire, commune de La Ravoire (73),
- Madame Marie-José ORTIGUES, Adjointe au Maire, Ville d'Aurillac (15),
- Monsieur Jacky PEROT, Adjoint au Maire, commune de Barberaz (73),
- Monsieur Renaud PFEFFER, Maire, commune de Mornant, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (69),
- Monsieur Benjamin ROLLAND, Conseiller municipal délégué, commune de Meylan (38),
- Monsieur Jean-Marc VIAL, Adjoint au Maire, Ville d'Aix-les-Bains (73),

#### Collège des fonctionnaires territoriaux

- Monsieur Marc ARPIN-PONT, représentant de la Commission administrative paritaire de catégorie C,
- Monsieur Arnaud DEVAUX, Attaché principal, Directeur général des services, commune de Valloire (73),
- Monsieur Djamel KERICHE, Chef de service de police municipale, Ville de Thonon-les-Bains (74),

- Monsieur Nicolas MALLET, Chef de service principal 1<sup>ère</sup> classe de police municipale, Ville de Clermont-Ferrand (63),
- Monsieur Arnaud PLAISANCE, Attaché hors-classe, Directeur général des services, Ville d'Albertville (73),
- Monsieur Mathieu PUTIGNY, Directeur de police municipale, Ville de Bourg-en-Bresse (01),
- Madame Marie-Laure REYMOND, Chef de service de police municipale, Ville de Chambéry (73),
- Monsieur Christophe SPAETER, Directeur de police municipale, Ville de Lyon (69),

### Collège des personnalités qualifiées

- Madame Karine ALPANEZ, Psychologue agréée auprès des Tribunaux (73),
- Madame Cathy BAFFERT, Psychologue au Centre Hospitalier Spécialisé de Bassens (73),
- Monsieur Pierre BECQUET, Magistrat honoraire près la Cour d'appel de Chambéry (73),  
**Président du jury,**
- Monsieur Pierre FILLIARD, Magistrat honoraire près le Tribunal judiciaire d'Annecy (74),
- Madame Aurélie GOUTAGNY, Secrétaire générale du parquet général près la Cour d'appel de Chambéry (73),
- Madame Aneth MARCON, Psychologue agréée auprès des Tribunaux (73),
- Madame Séverine MUZET, Psychologue agréée auprès des Tribunaux (73),
- Madame Sandra REYMOND, Vice-procureure de la République placée auprès du procureur général près la Cour d'appel de Chambéry (73).

Dans le cas où Monsieur Pierre BECQUET, Président du jury, se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, il serait remplacé par Madame Aurélie GOUTAGNY.

#### Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 27 avril 2026.



Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ([www.cdg73.fr](http://www.cdg73.fr)), le : 07 mai 2026